



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Première session

Rome, 3 – 7 avril 2006

### Rapport financier 2005

### Point 12.3.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Les ressources du Secrétariat de la CIPV proviennent du budget ordinaire de la FAO, qui est financé par les contributions ordinaires obligatoires versées par tous les Membres de la FAO. Plusieurs Membres de la FAO versent des contributions volontaires au Fonds fiduciaire de la CIPV, tandis que d'autres versent des contributions volontaires distinctes en espèces ou en nature.
2. Le présent document contient un rapport sur les dépenses, par le Secrétariat de la CIPV, de fonds financés par le budget ordinaire, par tous les fonds fiduciaires établis pour la CIPV (le fonds fiduciaire de la CIPV est aussi examiné séparément au point 12.4.1 de l'ordre du jour) et par les contributions en nature.

### I. Le budget ordinaire de la FAO

3. La FAO finance la mise en œuvre de la CIPV au titre de son budget ordinaire de plusieurs façons:
  - i) Ressources mises directement à la disposition du Secrétariat de la CIPV: elles sont utilisées pour l'établissement des normes, l'échange d'informations, le règlement des différends, le soutien de l'assistance technique, l'administration, la coopération et la liaison avec d'autres organisations. Il s'agit des orientations stratégiques définies dans le plan d'activités, auxquelles s'ajoutent l'appui technique aux projets et l'appui du Siège au secrétariat des Organisations régionales de protection des végétaux géré par la FAO. **Cependant, elles ne peuvent pas être employées pour financer la participation de Membres de la FAO à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) ou de toute autre réunion intergouvernementale organisée par le Secrétariat.**

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

- ii) Financement partiel des fonctionnaires spécialistes de la protection des plantes de la FAO des bureaux régionaux et sous-régionaux (régionaux: Proche-Orient, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique du Sud; sous-régionaux: Caraïbes, Afrique du Nord-Ouest, Afrique australe et Pacifique). Cela inclut le financement des activités du Secrétariat de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) et de la Caribbean Plant Protection Commission (CPPC), le soutien des activités de secrétariat dans les régions et les sous-régions, l'appui à la coopération technique et le renforcement des capacités dans les pays d'une région donnée.
- iii) À la demande des États Membres en développement et des pays en transition, soutien au renforcement de leur capacité nationale par l'intermédiaire des projets de coopération technique, qui sont financés par le budget ordinaire.

Le présent rapport ne concerne que les dépenses visées au paragraphe 3 i).

## II. Contributions volontaires aux fonds fiduciaires

4. Les contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV versées en 2005 sont indiquées dans le document CPM 2006/25 (point 12.4.1 de l'ordre du jour).
5. La Communauté européenne a mis à disposition 250 000 dollars EU pour la participation des pays en développement à l'établissement des normes. Ces fonds ont été utilisés pour permettre à des représentants de pays en développement de participer à la septième session de la CIMP, à un atelier régional sur les projets de NIMP à l'intention des pays francophones d'Afrique, au travaux du Groupe de travail sur le Glossaire et du Groupe de travail du Comité des normes.
6. Un projet à l'appui de l'élaboration et de l'application de l'outil d'Évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) a été financé par le fonds fiduciaire Prévention des pertes de produits alimentaires. Le montant total des dépenses pour 2005 s'élève à 47 965 dollars EU.
7. Le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce a versé 332 000 et 147 000 dollars respectivement pour les ateliers sur la NIMP n° 15 et pour l'Atelier international sur l'analyse du risque phytosanitaire.

## III. Dépenses de la CIPV en 2005

8. Les ressources du budget ordinaire et des fonds fiduciaires pour 2005 sont indiquées dans les Tableaux-annexes 1a et 1b. On trouvera au Tableau-annexe 2 une estimation des dépenses pour 2005, qui montre que 2,9 millions de dollars EU environ, provenant de fonds du budget ordinaire et 900 000 dollars EU issus de projets financés par des fonds fiduciaires, ont été dépensés.

## IV. Autres contributions volontaires

9. Les États-Unis d'Amérique ont fourni les services d'un spécialiste invité.
10. De nombreux Membres et organisations ont versé des contributions « en nature » pour des réunions de la CIPV, notamment en fournissant les services de personnes-ressources, en fournissant et en organisant des installations et la participation, en aidant à la tenue des réunions de la CIPV et en finançant la participation de membres du Secrétariat à diverses réunions. On trouvera des précisions dans le rapport du Secrétariat (CPM 2006/23).
11. La CMP est invitée:
  1. à *prendre acte* des recettes et des dépenses du Secrétariat de la CIPV pour 2005;
  2. à *remercier* la Communauté européenne de sa contribution visant à faciliter la participation des pays en développement au processus d'établissement des normes;

3. à *remercier* le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce de sa contribution à l'Atelier sur la NIMP n° 15 et à l'Atelier international sur l'analyse du risque phytosanitaire;
4. à *remercier* le Gouvernement des États-Unis d'Amérique du financement du traitement d'un spécialiste invité;
5. à *remercier* tous les Membres et organisations qui ont versé des contributions en nature.

**Tableau 1a:** Ressources du budget ordinaire pour 2005

	(en \$EU)
Crédits du budget ordinaire	1 797 000
Arriérés	903 000
Remboursement au titre des projets	222 000
Total	2 922 000

**Tableau 1b:** Budgets des fonds fiduciaires disponibles en 2005 pour des activités (hors personnel)

	(en \$EU)
Fonds de la CE (GCP/INT/961/EC)	250 000
Fonds fiduciaire de la CIPV (MTF/GLO/122/MUL)	460 734
Fonds Prévention des pertes de produits alimentaires (PFL/INT/859/PFL)	64 900
Fonds du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (GCP/GLO/137/STF) pour la NIMP n° 15	332 000
Fonds du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (GCP/GLO/142/STF) pour l'Atelier international sur l'analyse du risque phytosanitaire, Niagara Falls, octobre 2005	147 000
Total	1 254 634

**Tableau 2:** Dépenses estimatives de la CIPV pour 2005 (budget ordinaire/fonds fiduciaires)

(en \$EU)	Budget ordinaire Dépenses de personnel	Budget ordinaire Dépenses hors personnel	Fonds fiduciaires (Dépenses hors personnel)	Total par orientation
<b>Orientation 1</b>				
Établissement des normes et CIMP	392 498	838 901	276 470	1 507 869
<b>Orientation 2</b>				
Échange d'informations	252 470	281 425	30 217	564 112
<b>Orientation 3</b>				
Règlement des différends	16 455	0	0	16 455
<b>Orientation 4</b>				
Assistance technique	277 530	421 939	594 172	1 293 641
<b>Orientation 5</b>				
Administration	150 107	256 506	0	406 613
<b>Orientation 6</b>				
Liaison internationale	60 420	41 019	0	101 439
<b>Total</b>	<b>1 149 480</b>	<b>1 839 790</b>	<b>900 859</b>	<b>3 890 129</b>